



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 135-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.186

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : 862/2020 du 12 août 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Ne pas entraver administrativement le recours aux énergies renouvelables

A juste titre, le canton de Berne accorde une grande importance à la transition énergétique, raison pour laquelle il a décidé de promouvoir les énergies renouvelables. Or, il n'est malheureusement pas rare que dans la pratique, ces subventions n'atteignent pas l'objectif visé. De manière générale, les procédures de demande de subvention sont très complexes et liées à un grand nombre de conditions supplémentaires (notamment certains certificats et labels sans valeur). L'ampleur de la tâche dépasse aussi bien le maître ou la maîtresse d'ouvrage, qui confie tout naturellement ces travaux à l'entreprise (installateur ou installatrice) ou au producteur ou à la productrice, que la plus grande partie des entreprises elles-mêmes. De nombreuses entreprises tentent d'éviter cette charge de travail supplémentaire et déconseillent par conséquent à leur clientèle le recours aux énergies renouvelables. En outre, de nombreux labels nécessaires pour obtenir une subvention sont sans valeur, alors même qu'ils représentent un coût très élevé pour les entreprises productrices de composants ou de systèmes. Ce problème touche surtout les petites entreprises novatrices qui doivent reporter ces coûts sur un plus faible nombre de pièces.

En d'autres termes, la pratique actuelle en matière de promotion des énergies renouvelables constitue un frein à l'innovation, menace la réalisation des objectifs et provoque également des retards. Dans le pire des scénarios, les subventions sont absorbées complètement par les charges supplémentaires lors de la planification, de la certification, etc. Les entreprises qui n'ont pas la possibilité de facturer ces travaux supplémentaires à leur clientèle doivent en assumer elles-mêmes les coûts.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il conscient de l'ampleur de la charge administrative et du travail supplémentaire que représente la pratique actuelle en matière de subventions ?
2. Le Conseil-exécutif est-il disposé à revoir la pratique actuelle et à faire en sorte que les subventions destinées aux énergies renouvelables puissent déployer davantage d'effets ?

3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à procéder rapidement aux simplifications administratives nécessaires ?
4. Le Conseil-exécutif est-il disposé à lancer un appel pressant à la population pour insister sur la nécessité d'investir sans tarder dans les énergies renouvelables, notamment dans une perspective de maintien des emplois ?

Motivation de l'urgence : Pour des raisons de protection du climat, il est urgent d'investir dans les énergies renouvelables. A court terme, il faut également accorder la priorité à cette question afin de protéger des emplois. Etant donné la situation actuelle de prolifération du bostryche, il est également essentiel et urgent de recourir davantage au bois de chauffage.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif met un point d'honneur à ce que les procédures de demande de subvention soient aussi simples et efficaces que possible. Depuis 2017, le canton de Berne a mis en place un système permettant d'effectuer ces procédures en ligne et dispose ainsi de l'une des solutions les plus efficaces parmi celles proposées par les divers cantons. Le subventionnement par le canton dépend toutefois directement de la législation fédérale sur le CO₂ et du Programme Bâtiments de la Confédération. Pour chaque franc qu'il verse à titre de subvention, le canton reçoit environ deux francs supplémentaires sous forme de contributions globales issues du Programme Bâtiments, à condition que les dispositions édictées par la Confédération soient respectées. Les exigences en matière de qualité et les labels critiqués dans l'interpellation sont imposés par le Programme Bâtiments de la Confédération. Ils permettent de garantir que les installations subventionnées sont réellement planifiées, conçues et exploitées de manière respectueuse du climat dans la pratique et pas uniquement sur le papier. Les documents demandés correspondent exclusivement aux normes de qualité reconnues au niveau national dans le domaine des bâtiments (certificat énergétique cantonal des bâtiments, certificat Minergie, certificat PAC système-module, etc.) et sont utilisés dans le cadre du contrôle de la qualité.

1. Le programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables élaboré pour les bâtiments a été développé au fil des ans, les procédures ont été optimisées et la charge administrative a été réduite au minimum. Il n'a par conséquent jamais été aussi simple de déposer une demande de subvention. Les personnes qui disposent des documents requis, lesquels sont de toute manière nécessaires pour une planification responsable, peuvent soumettre leur demande de subvention par voie électronique en moins de 15 minutes.
2. Le Conseil-exécutif s'est penché à plusieurs reprises sur la pratique actuelle en matière d'encouragement afin qu'elle garantisse une efficacité maximale sur le plan climatique. Il ne juge pas utile de l'adapter à nouveau pour le moment.
3. Des normes de qualité élevées doivent être respectées pour que des subventions puissent être allouées, d'autant plus que celles-ci proviennent de l'argent des contribuables. L'introduction de simplifications administratives supplémentaires pourrait entraîner une augmentation des abus et irait à l'encontre des prescriptions édictées au niveau national.

Tout comme l'auteur de l'interpellation, le Conseil-exécutif estime que les investissements dans les énergies renouvelables revêtent actuellement une grande importance et qu'il convient de sensibiliser la population à cette question.

Destinataire
– Grand Conseil